

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 25 février 2025

Journée mondiale herbiers marins le 1er mars

Les herbiers de zostères, véritables "prairies sous-marines", jouent un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité et la régulation du climat. Ils servent de refuge et de nurserie pour de nombreuses espèces marines, tout en participant à la capture du carbone. Malheureusement, ces habitats fragiles sont mis en danger par des actions anthropiques telles que certaines pratiques de pêche à pied et des actions de mouillage d'embarcation entre autres.



Illustration : Yann Souche/OFB/Life Marha

Sur nos côtes, deux espèces se rencontrent sur les estrans et petits fonds côtiers :

- la zostère marine se développe dans la zone du littoral quasiment toujours immergée, exceptée lors des grandes marées, et s'étend jusqu'à des profondeurs de 3 à 4 mètres (elle peut en effet se développer de façon plus sporadique jusqu'à une dizaine de mètres). Les feuilles souples ressemblent à des rubans et mesurent entre 20 à 120 centimètres de long pour une largeur de 4 à 10 millimètres.
- la zostère naine se développe au milieu de la zone littorale située entre la marée basse et la marée haute. Elle est découverte à chaque marée basse. Les feuilles souples et fines mesurent en moyenne 15 à 20 centimètres de long pour une largeur d'environ 2 millimètres.

En Bretagne, la réglementation précise que la pêche à pied des coquillages, échinodermes (étoiles de mer, oursins, concombre de mer, etc.) et vers marins est interdite dans les herbiers de zostères.

Objectifs des journées de contrôles et de sensibilisation

Afin de préserver ces écosystèmes, les services de l'Etat, l'Office Français de la Biodiversité et l'Unité Littorale des Affaires Maritimes en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan organisent des actions de sensibilisation et des opérations de contrôles intensifiées lors des grandes marées à venir. L'objectif principal est de s'assurer que les règles encadrant la pêche à pied sont respectées, notamment dans les zones où poussent les herbiers de zostère.

Les contrôles visent à :

- Sensibiliser les pêcheurs à pied sur l'importance des herbiers et les conséquences de leur dégradation.
- Faire respecter les interdictions pour éviter le piétinement et l'arrachage des zostères.
- Sanctionner les infractions, lorsque nécessaire, notamment en cas de constat d'activité de pêche à pied dans les herbiers de zostère avec détérioration manifeste de l'écosystème ou d'utilisation d'outils non conformes.
- Sensibiliser à l'impact mécanique d'un mouillage forain ou provisoire sur l'herbier.

En participant à la protection de cet habitat fragile, chaque citoyen contribue à la sauvegarde d'un écosystème vital pour les espèces marines et pour l'avenir de nos littoraux.

Office français de la biodiversité
Direction régionale Bretagne
84 rue de Rennes
35510 Cesson-sévigné
www.ofb.gouv.fr



Illustration : Yann Souche/OFB/Life Marha

Un écosystème menacé

Les herbiers de zostère sont classés comme des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore". Leur préservation est donc cruciale non seulement pour les écosystèmes locaux, mais aussi dans un contexte plus large de lutte contre les changements climatiques.

Appel à la vigilance - Passage de Tascon le samedi 1er mars

Les autorités rappellent à tous les amateurs de pêche à pied et les plaisanciers que le respect de la réglementation est essentiel pour protéger ces milieux sensibles.

L'OFB et le PNR tiendront un stand au passage Tascon à Saint-Armel, le samedi 1er mars de 10h00 à 16h00, afin de sensibiliser et échanger sur ces enjeux.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse

Service départemental du Morbihan

Yves ROUSSELLE

Tél : 06 77 62 96 41

yves.rouselle@ofb.gouv.fr

Pour le PNR du Golfe du Morbihan :

Anne BOULET

06 29 36 95 88

anne.boulet@golfe-morbihan.bzh

Office français de la biodiversité
Direction régionale Bretagne
84 rue de Rennes
35510 Cesson-sévigné
www.ofb.gouv.fr